



Date de début du contrat de travail

Par **o473351**, le **18/09/2013** à **19:29**

Bonjour,
Je viens d'être pris en CDI suite à un contrat de professionnalisation. Cependant j'ai reçu mon contrat de travail 7 mois après la date de début de prise de mes fonctions.
La date sur le contrat est au 04/02/2013 date de prise de fonction dans le cadre du CDI.
La date de remise du contrat est le 04/09/2013.
Que faire, dois-je le signer ou non? Pourquoi?
Quels sont mes droits dans ce cas là ?
Par avance merci.

Par **Lag0**, le **19/09/2013** à **08:20**

Bonjour,
Que vous le signiez ou pas ne change rien à votre statut, vous êtes en CDI à temps plein (puisque pas de contrat écrit).
Donc vous pouvez signer si le contrat ne contient pas de clause particulière qui vous déplaît, ou vous pouvez ne pas signer si vous n'êtes pas d'accord avec une clause.